

CONCOURS d'ÉCRITURE SAINTE

Réponses d'OEDIPE à la troisième série de questions :

Cher Monsieur le Secrétaire,

Voici mes réponses :

Réponse à la question 1 :

La sainte Écriture attribue personnellement le nom (ou le surnom) de Joseph à

16 PERSONNAGES DISTINCTS (voir remarque à la fin de la liste) :

Dans l'Ancien Testament :

1. Joseph, fils de Jacob et de Rachel :
« (Rachel) vocavit nomen ejus Joseph, dicens : Addat mihi Dominus filium alterum. »
(Gen. XXX, 24)
2. Joseph, de la tribu d'Issachar, père d'Igal qui fut explorateur de la Terre Promise :
« Fecit Moyses quod Dominus imperaverat, de deserto Pharan mittens principes viros, quorum ista sunt nomina : (...) De tribu Issachar, Igal filium Joseph » (Num. XIII, 4 et 8)
3. Joseph, fils d'Asaph, faisant partie des Lévites choisis par David pour l'office du chant :
« De filiis Asaph : Zacchur, et Joseph, et Nathania, et Asarela, filii Asaph, sub manu Asaph prophetantis juxta regem. » (I Paralip. XXV, 2)
(...) « Egressaque est sors prima Joseph, qui erat de Asaph. » (I Paralip. XXV, 9)
4. Joseph, fils de Bani, faisant partie de ceux qu'Esdras obligea à quitter leur épouse étrangère :
« De filiis Bani, Maaddi, Amram, et Uel, (...) Sellum, Amaria, Joseph. »
(I Esdras X, 34 et 42)
5. Joseph, prêtre et chef de la famille sacerdotale de Sébéniás, au temps de Joacim :
« In diebus autem Joacim erant sacerdotes et principes familiarum : (...) Sebeniae, Joseph. » (II Esdras XII, 12 et 14)
6. Joseph, l'un des ancêtres de Judith :
« Et factum est, cum audisset haec verba Judith vidua, quae erat filia Merari, filii Idox, filii Joseph, filii Oziae... » (Judith VIII, 1)
7. Joseph (latinisé en Josephus), fils de Zacharie au temps de Judas Machabée ; l'un des chefs téméraires dont l'armée fut battue par Gorgias :

« Et (Judas) reliquit Josephum filium Zachariae, et Azariam duces populi cum residuo exercitu in Judaea ad custodiam » (I Mach. V, 18)

8. Joseph (latinisé en Josephus), frère de Judas Machabée, et fils de Mathathias :
 « Constituit itaque fratres suos duces utriusque ordini, Simonem et Josephum, et Jonathan, subjectis unicuique millenis et quingentenis. » (II Mach. VIII, 22)

Dans le Nouveau Testament :

9. saint Joseph, époux de Notre-Dame :
 « Jacob autem genuit Joseph virum Mariae » (Matt. I, 16)
-

Trois ancêtres de saint Joseph, dans la généalogie de Jésus donnée par saint Luc :

10. Joseph, père de Juda et fils de Jona, dans la généalogie du Christ :
 « ... qui fuit Juda, qui fuit Joseph, qui fuit Jona... » (Luc III, 30)
11. Joseph, père de Séméi et fils de Juda, dans la généalogie du Christ :
 « ... qui fuit Semei, qui fuit Joseph, qui fuit Juda. » (Luc III, 26)
12. Joseph, père de Janné et fils de Mathathias, dans la généalogie du Christ :
 « ... qui fuit Janne, qui fuit Joseph. Qui fuit Mathathiae... » (Luc III, 24-25).
-
13. Joseph d'Arimatee :
 « Et ecce vir nomine Joseph, qui erat decurio, vir bonus et justus : Hic non consenserat consilio et actibus eorum, ab Arimathaea civitate Judaeae, qui expectabat et ipse regnum Dei. Hic accessit ad Pilatum, et petiit corpus Jesu... » (Luc XXIII, 50-52)
14. Joseph, frère de saint Jacques le Mineur, fils de Marie (femme de Cléophas) :
 « inter quas erat Maria Magdalene, et Maria, Jacobis Minoris et Joseph mater, et Salome. » (Marc XV, 40)
15. Joseph appelé Barsabas, surnommé le Juste, présenté avec Mathias pour le remplacement de Judas :
 « Et statuerunt duos : Joseph, qui vocabatur Barsabas, qui cognominatus est Justus, et Mathiam. » (Act. I, 23)
16. Joseph surnommé Barnabé :
 « Joseph autem, qui cognominatus est Barnabas ab apostolis (quod est interpretatum Filius consolationis), levites, Cyprius genere » (Act. IV, 36)

Remarque :

Joseph, cité parmi les « frères » de Jésus :
 « Nonne mater ejus dicitur Maria ? et fratres ejus, Jacobus, et Joseph, et Simon, et Judas ? » (Matt. XIII, 55). Voir aussi : Marc VI, 3.

Fillion dit : « *Jacobus* : selon toute probabilité, l'apôtre saint Jacques le Mineur... *Judas*, l'apôtre saint Jude, surnommé Thaddée... *Joseph* et *Simon* sont demeurés obscurs. »

Il est très généralement admis (Saint Jérôme, Cornelius a Lapide, Dictionnaire de Vigouroux, Fillion lui-même en Matt. XXVII, 56, Bible de Vence...) qu'il s'agit du frère de saint Jacques le Mineur mentionné en Marc XV,40 et qui est déjà cité comme n° 14.

Joseph, fils de Marie, nommé en Marc XV, 47 est aussi identifié comme frère de Jacques le Mineur, listé au numéro 14.

Réponse à la question 2 :

L'Évangile qui rapporte le plus grand nombre de paraboles de Notre-Seigneur :

SAINT LUC

Tableau de synthèse :

(Voir tableau Excel en annexe – construit directement sur les 4 Évangiles).
Voir remarque ci-dessous.

	Matthieu	Marc	Luc	Jean
Paraboles proprement dites	19	6	22	3
Autres paraboles (allégories, paraboles esquissées...)	31	11	32	6
Expressions imagées	8	4	5	0
Total	58	21	59	9

Les paraboles proprement dites sont les récits annoncés comme tels + ceux qui commencent par « Le royaume des ciux est semblable à ... » (ou autres expressions analogues) + quelques récits suffisamment développés pour appartenir à cette catégorie (tel le Bon Pasteur en saint Jean).

Tant pour les grandes paraboles que pour le total général, le plus grand nombre de paraboles est compté dans l'Évangile selon saint Luc.

Toutefois, le partage entre les trois catégories est susceptible d'interprétation...

Il m'est impossible de deviner davantage le point de vue de Monsieur le Secrétaire...

REMARQUE :

On obtient aussi le même résultat (= saint Luc) en construisant le tableau des paraboles à partir de la liste donnée à l'article « Paraboles » du Dictionnaire de Vigouroux (72 paraboles) ou à partir de la liste des 28 grandes paraboles donnée à l'article « Jésus-Christ ».

Réponse à la question 3 :

« Après son expulsion du paradis terrestre, le premier homme ne fut ni un rebelle ni un désespéré, mais un croyant et un pénitent. » (DTC, à l'article « Adam », col. 379)

La référence à la Sainte Ecriture est :

SAGESSE IX,19 + X,1-2 :

« IX,19. Nam per sapientiam sanati sunt quicumque placuerunt tibi, Domine, a principio.

X,1. Haec illum qui primus formatus est a Deo pater orbis terrarum, cum solus esset creatus, custodivit ;

X,2. et eduxit illum a delicto suo, et dedit illi virtutem continendi omnia. »

Fillion écrit en note à ces versets : « La Sagesse lui inspira un repentir sincère et lui obtint son pardon. »

Références complémentaires dans la Genèse :

Saint Irénée (Adv. Haer. III, 23,5-6) fait remarquer que le récit de la Genèse permet aussi de conclure qu'Adam regretta sa faute au vu de la différence entre les paroles de Dieu qui maudissent le serpent (Gen. III,14) et celles qui châtient l'homme mais ne le maudissent point (Gen. III,16-19).

Pour saint Irénée encore, les ceintures de feuilles que se firent Adam et Eve après leur faute (Gen. III,7) montrent leur repentir (car elles étaient comme un cilice).

Par la suite, les indications que nous avons de la vie menée par la famille d'Adam manifestent leur esprit de foi :

- Eve attribue à Dieu la naissance de Caïn : « peperit Caïn dicens : possedi hominem per Deum » (Gen. IV,1)

- Eve remercie Dieu de lui avoir donné Seth en consolation de la perte d'Abel : « Posuit mihi Deus semen aliud pro Abel, quem occidit Cain. »

- Adam et Eve éduquent leurs enfants dans un esprit religieux : ceux-ci offrent des sacrifices à Dieu (Gen. IV,5).

Réponse à la question 4 :

AMAN (ministre d'Assuerus)

Esther VII, 10 :

« Suspensus est itaque Aman in patibulo quod paraverat Mardochoaeo. »

Réponse à la question 5 :

De même que Bethléhem a deux noms (Bethléhem et Éphrata : voir Gen. XXXV, 19 : « (Rachel) sepulta est in via quae ducit Ephratam, haec est Bethlehem »), les habitants sont désignés de deux façons (en latin) :

BETHLEHEMITES (trad. : Bethléhemite)

I Reg. XVI, 1 : « ut mittam te ad Isai Bethlehemitem »

I Reg. XVI, 18 : « Ecce vidi filium Isai Bethlehemitem »

I Reg. XVII, 58 : « Filius servi tui Isai Bethlehemitae ego sum. »

II Reg. XXI, 19 : « ...Adeodatus filius Saltus, polymitaris, Bethlehemites... »

I Par. XX, 5 : « Adeodatus filius Saltus, Bethlehemites... »

EPHRATHAEUS (trad. : Éphrathéen)

Ruth I, 2 : « Ipse vocabatur Elimelech, et uxor ejus Noemi ; et duo filii, alter Mahalon, et alter Chelion, Ephrathaei de Bethlehem Juda. »

I Reg. XVII, 12 : « David autem erat filius viri Ephrataei, de quo supra dictum est, de Bethlehem Juda, cui nomen erat Isai... »

J'ignore pourquoi on écrit habituellement un deuxième « H » dans ce mot, puisqu'ordinairement, on ne le met pas dans le nom « Ephrata » et, en grec, on écrit avec un tau.

(Remarque : Éphrathéen signifie aussi Éphraïmite en d'autres lieux de la Sainte Ecriture)

Réponse à la question 6 :

Changements de nom auxquels, selon le témoignage de la sainte Écriture, Dieu a procédé ou fait procéder :

- ABRAM (« père élevé ») changé en ABRAHAM (« père de multitude ») (Gen. XVII, 5)

- SARAI changé en SARA (« princesse ») (Gen XVII, 15)

- JACOB changé en ISRAEL (« qui lutte avec Dieu » ou « prince avec Dieu ») (Gen. XXXII, 24-30)

- SALOMON (« Pacifique ») changé en « Amabilis Domino » (YÉDIDIAH) (II Reg. XII, 25)

Dans le Nouveau Testament :

- SIMON changé en PIERRE (Jean I, 42)

- JACQUES et JEAN reçurent le nom de BOANERGES (Marc III, 17)

Réponse à la question 7 :

Trois cas où une ou plusieurs personnes se sont présentées sous un nom d'emprunt :

- JACOB se présente à son père sous le nom d' ESAU (Gen. XXVII, 19)
- L'ange RAPHAEL se présente à Tobie sous le nom d' AZARIAS, fils du grand Ananie (Tobie V, 18)
- A Jésus qui lui demande son nom, le possédé de Gérasa (ou les Démons par sa bouche) répond(ent) : « LEGIO mihi nomen est » (Marc V, 9)
- On peut citer aussi NOËMI qui se présente sous le nom de MARA à son retour à Bethléhem. (Ruth I, 20)

Réponse à la question 8 :

Le Nouveau Testament contient

14 ÉPÎTRES DONT SAINT PAUL EST L'AUTEUR.

La dernière (épître aux Hébreux) a été conçue et élaborée tout entière par saint Paul mais il est permis de penser que la mise en forme stylistique serait due à une autre personne (secrétaire ou disciple, ou ...).

* la Commission biblique a publié un décret (24 juin 1914) sur l'auteur et la date de composition de cette épître aux Hébreux :

« *Qu. 1* : Utrum... haesitare liceat, eam non solum inter canonicas - quod de fide definitum est -, verum etiam *inter genuinas* Apostoli Pauli epistolas certo recensere ?
Resp. : Negative. »

Qu. 3 : Utrum Paulus Apostolus ita huius epistolae auctor censendus sit, ut necessario affirmari debeat, ipsum eam totam non solum Spiritu Sancto inspirante concepisse et expressisse, verum etiam ea forma donasse, qua prostat (mais qu'il lui a donné également la forme dans laquelle elle se présente) ? *Resp.* : Negative, salvo ulteriori Ecclesiae iudicio. »

* la Commission biblique a également statué (12 juin 1913) sur l'auteur, l'intégrité et la date de composition des épîtres pastorales de l'Apôtre saint Paul :

« *Qu. 1* : Utrum..., teneri certo debeat, epistolas, quae pastorales dicuntur, nempe ad Timotheum utramque et aliam ad Titum, ab ipso Apostolo Paulo fuisse conscriptas et inter genuinas et canonicas perpetuo recensitas ? *Resp.* : Affirmative. »

Réponse à la question 9 :

Livre de la Sainte Écriture où Dieu n'est pas nommé :

Le CANTIQUE DES CANTIQUES

(dans la Vulgate, qui, seule, est canonique ; dans la version hébraïque, le nom de Yavhé apparaît en VIII,6)

Réponse à la question 10 :

SAMSON a été proprement écrasé par un effet direct de son courage :

Référence : JUGES XVI, 27-30 :

« Domus autem erat plena virorum ac mulierum, et erant ibi omnes principes Philistinorum, ac de tecto et solario circiter tria millia utriusque sexus spectantes ludentem Samson.

« At ille invocato Domino ait : Domine Deus, memento mei, et redde mihi nunc fortitudinem pristinam Deus meus, ut ulciscar me de hostibus meis, et pro amissione duorum luminum unam ultionem recipiam.

« Et apprehendens ambas columnas quibus innitebatur domus, alteramque earum dextera, et alteram laeva tenens,

« ait : Moriatum anima mea cum Philistiim : concussique fortiter columnis, cecidit domus super omnes principes, et ceteram multitudinem, quae ibi erat : multoque plures interfecit moriens, quam ante vivus occiderat. »

Réponse à la question 11 :

Texte biblique qui prouve que les justes peuvent être admis au Ciel sans attendre le Jugement dernier :

Premier texte : SAINT PAUL AUX PHILIPPIENS (Phil. I, 21-24 , surtout 23)

« 21. Mihi enim vivere Christus est, et mori lucrum. 22. Quod si vivere in carne, hic mihi fructus operis est, et quid eligam ignoro. 23. Coarctor autem e duobus : desiderium habens dissolvi, et esse cum Christo, multo magis melius : 24. permanere autem in carne, necessarium propter vos. »

Commentaire de saint Grégoire :

« Qui ergo Christum in caelo esse non dubitat, nec Pauli animam in caelo esse negat. »
(4 Dialog. XXV)

Commentaire de saint Thomas :

« In quo notatur falsitas opinionis Graecorum, quo animae Sanctorum post mortem non statim sunt cum Christo. » (Super Epistolas S. Pauli Lectura, Ad Philippenses cap. I, lectio III, n.35)

Deuxième texte : SAINT PAUL AUX CORINTHIENS (II Cor. V,1-4) :

« 1. Scimus enim quoniam si terrestris domus nostra hujus habitationis dissolvatur, quod aedificationem ex Deo habemus, domum non manufactam, aeternam in caelis. 2. Nam et in hoc ingemiscimus, habitationem nostram, quae de caelo est, superindui cupientes : 3. si tamen vestiti, non nudi inveniamur. 4. Nam et qui sumus in hoc tabernaculo, ingemiscimus gravati : eo quod nolumus expoliari, sed supervestiri, ut absorbeatur quod mortale est, a vita. »

Saint Thomas donne ce commentaire :

« Sciendum est autem, quod apostolus vult hic ostendere quod sancti rationabiliter sustinent tribulationes, ex quibus vita praesens corrumpitur, quia ex hoc statim perveniunt ad gloriam, non ad gloriosum corpus, ut dicitur in Glossa. Et ideo dicit: ideo sustinuimus *enim*, id est quia, *scimus*, id est, pro certo habemus, *quoniam si terrestris domus nostra huius habitationis*, id est, corpus, *dissolvatur*, id est, corrumpatur per mortem, *habemus, statim, non in spe sed in re*, meliorem domum, scilicet *aedificationem, domum non manufactam, id est, gloriam caelestem, non corpus gloriosum*. De hac autem domo dicitur Io. XIV, 2: *in domo patris mei mansiones multae*, et cetera. Quae quidem est *ex Deo* non manufacta, quia gloria aeterna est ipse Deus. Ps. XXX, 3: *esto mihi in Deum protectorem et in domum*, et cetera. Et *aeternam*, ad litteram, quia ipse Deus est aeternus. *In caelis*, id est, in excelsis, *quia statim corrupto corpore, anima sancta consequitur hanc gloriam non in spe, sed in re*. Nam et antequam corpus dissolvatur, habemus hanc domum in spe. »
(Super Epistolas S. Pauli Lectura, II Ad Corinthios cap. V, lectio I, n.154)

Troisième texte : ÉVANGILE SELON SAINT LUC (XXIII, 42-43) :

(ce texte est l'objet d'opinions diverses)

« Et dicebat ad Jesum : Domine, memento mei, cum veneris in regnum tuum. Et dixit illi Jesus : Amen dico tibi, hodie mecum eris in paradiso. »

Fillion estime que « paradiso » « représente ici la partie du séjour des morts (les limbes) où habitaient les âmes des élus avant l'ascension de Jésus-Christ ».

Même opinion chez Lesêtre, dans le Dictionnaire de Vigouroux : «Ce paradis, c'est le séjour dans lequel les âmes des justes attendent les effets de la rédemption. »

Saint Augustin (dans *De Genesi ad litteram*, livre XII, chap. XXXIV), laisse la question pendante : le Christ offrit à l'âme du bon larron « ou bien le sein d'Abraham, ... ou bien ce paradis qui est qui est situé dans le troisième ciel... »

Néanmoins, plusieurs théologiens tirent argument de ce texte pour répondre à la question que vous posez.

Voir, notamment, Zubizarreta (vol. IV, p. 484) :

« Animae justorum defunctorum plene purgatae statim in caelo Deum vident intuitive, ut est in se.

Arg. 1) *Ex S. Scriptura*. Christus in cruce ait ad latronem : Hodie mecum eris in paradiso. »

Voir aussi Tanquerey (vol. III n.1089) :

« In Novo Testamento, explicite et variis modis asseritur beatitudinem justorum consistere in visione Dei.

(a) In Synopticis

1) (...)

2) Dabitur autem merces sine dilatione ; nam bono latroni Christus dicit : Hodie mecum eris in paradiso. »

Voir aussi, chez les Pères, les beaux texte de Theophylacte et de saint Jean Chrysostome, cités par saint Thomas dans sa *Catena Aurea* au lieu en question :

« Et dixit illi Iesus: amen dico tibi, hodie mecum eris in Paradiso. Vita est enim esse cum Christo; et ubi Christus, ibi regnum. **THEOPHYLACTE** : Et quemadmodum quisque rex victoriosus rediens ex triumpho optima praedarum fert secum, sic et dominus praedatus portionem diabolicarum praedarum, scilicet latronem, ducit secum in Paradisum. **CHRYSOSTOMUS** : Erat ergo videre salvatorem in medio latronum, trutinam iustitiae trutinantem fidem et infidelitatem. Expulit Diabolus de Paradiso Adam, Christus latronem impulit ante totum orbem et ante apostolos. Nudo verbo, sola fide in Paradisum introivit, ne quia post errores introitum desperaret. Attende celeritatem a cruce in caelos, a condemnatione in Paradisum, ut noveris non ad benevolentiam illius, sed ad clementiam dominum totum fecisse. Si autem iam facta est bonorum retributio, numquid supervacua erit resurrectio? Si enim introduxit latronem in Paradisum, corpus autem eius corruptum remansit foris, liquet non esse resurrectionem corporum. Haec dicunt illi: sed caro, quae fuit laborum particeps, numquid privabitur praemiiis? Audi Paulum dicentem: oportet corruptibile hoc incorruptionem induere. Sed si dominus pollicitus est regnum caelorum, introduxit autem latronem in Paradisum, nondum ei retribuit praemia. Sed dicunt: nomine Paradisi regnum caelorum nominavit, usitato nomine utens dum alloqueretur latronem, qui nihil audierat de arduis documentis. »

Cornelius a Lapide tient compte des différentes lectures du texte et conclut, lui aussi, que ce texte constitue un argument scripturaire établissant que les Saints, purifiés, jouissent de la vision béatifique au ciel sans devoir attendre le jugement dernier :

« HODIE MECUM ERIS IN PARADISO, id est, in loco voluptatis, ubi scilicet sis in beatitudine et visione Dei beatifica, q. d. Hodie te felicem in perpetuum efficiam, hodie te regem in regno gloriae divinae mecum regnantem constituam. Et hoc videntur velle Cyrillus Hierosolymitanus, *Catech. 13* ; S. Chrysostomus, hom. 2 *De Cruce et latrone* ; Nyssenus, serm. *De Resurrectione* ; Augustinus, tract. 111 *in Joan.*, qui *to in paradiso*, explicat *in coelo*, id est in beatitudine coelesti. Certum enim est Christum cum latrone ,

die illo quo obiit, non ascendisse in coelum, sed descendisse ad limbum patrum (unde S. Augustinus, lib. XII *De Genesi ad litt.*, cap. XXXIV, et Maldonatus per *paradisum* hic accipiunt sinum Abrahae), ibique eis visionem divinitatis suae impertivisse, itaque eos beasse, quare tunc Christus rerum sortes mutavit ; fecit enim ut limbus esset paradisus, ut inferi essent superi, ut infernus esset coelum ; ubi enim est Christus, ibi est paradisus ; ubi est visio Dei et beatitudo, ibi est coelum.

Nam quod Euthymius aliique Graeci hic, negantes animas Sanctorum ante diem iudicii videre Deum esseque beatas, per paradisum intelligunt terrestrem, ad quem raptus fuit Henoah, verum esse nequit. De fide enim est, Christus mox a morte in infernum, puta ad limbum patrum, descendisse ; non vero ivisse ad paradisum terrestrem. Adde, incertum est an paradisus terrestris, post diluvium adhuc supersit, et esto superesset, ille non animarum, sed corporum dumtaxat laetum et felix est habitaculum. Quare ex hoc loco contra Graecos, et contra Calvinum aliosque Novatores liquet animas Sanctorum plene a peccato purgatas non dormire usque ad diem iudicii, sed illico videre Deum, illaque visione beari. »

? Quatrième texte : Histoire du mauvais riche et du pauvre Lazare ? (Luc XVI, 19-31)

A mon sens, il n'est pas possible d'en tirer un argument scripturaire pour la question posée, vu que le « sein d'Abraham » ne désigne le Ciel de gloire que si Abraham a lui-même quitté les Limbes.

Réponse à la question 12 :

La sainte Écriture attribue le plus grand nombre de fils (au sens propre et immédiat) à :

GÉDÉON :

Il eut 70 (+1) fils.

« habitque sepuaginta filios, qui egressi sunt de femore ejus, eo quod plures haberet uxores.

« Concubina autem illius, quam habebat in Sichem, genuit ei filium nomine Abimelech. » (Juges VIII, 30-31)

Quelques exégètes (tel Menochius) pensent qu'Abimelech est l'un des septante fils ; les autres (tel Dom Calmet,) estiment qu'il faut compter Abimelech en plus.

Ces derniers se fondent notamment sur Juges IX, 5, où il est dit qu'Abimelech tua les 70 fils de Gédéon (mais le dernier, Joatham, s'échappa ; ce qui affaiblit l'argument, car alors 70 pourrait n'être qu'un nombre arrondi).

Voir le commentaire de Cornelius a Lapide (à Juges chap. VIII et IX), les notes de la Bible de Carrières, et Vigouroux, Dictionnaire de la Bible, à l'article *Abimélech*.

Achab (roi d'Israël) :

Il eut 70 fils :

« Erant autem Achab septuaginta filii in Samaria. » (IV Reg. X, 1)

Ce qui le met à égalité avec Gédéon si on adopte l'hypothèse de Menochius, ou juste en-dessous si on adopte l'autre hypothèse au sujet de Gédéon.

(Remarque : Cornelius a Lapide admet qu'il s'agit, pour Achab aussi, de fils au sens propre ; tandis que Fillion écrit qu'il faut entendre le terme au sens large de descendance, sans préciser pourquoi).

Réponse à la question 13 :

Sentence prononcée par Jésus-Christ et attestée par la sainte Écriture, et qui pourtant n'est pas consignée dans l'Évangile :

« BEATIUS EST MAGIS DARE QUAM ACCIPERE. »

Référence :

« Omnia ostendi vobis, quoniam sic laborantes, oportet suscipere infirmos, ac meminisse verbi Domini Jesu, quoniam ipse dixit : Beatius est magis dare quam accipere. » (Act. XX, 35)

Réponse à la question 14 :

Les trois sectes qui combattaient Jésus-Christ pendant sa vie publique :

- les PHARISIENS (par ex. Matt. XV, 1)
- les SADDUCÉENS (par ex. Matt. XXII, 23)
- les HÉRODIENS (voir : Matt. XXII,16 , Marc III,6 et XII,13)

Réponse à la question 15 :

LA VENUE ET L'ADORATION DES MAGES.

Saint Grégoire fait ce commentaire « Prophetiæ fidelibus datæ sunt, non infidelibus ; signa autem infidelibus, non fidelibus » dans son :

HOMILIA X

Habita ad populum in basilica sancti Petri apostoli, in die Epiphaniae.

Il s'agit d'une homélie sur l'Évangile de saint Matthieu (II, 1-12) pour le jour de l'Épiphanie. Cette lecture évangélique raconte l'épisode historique de la venue et de l'adoration des Mages.

Saint Grégoire se pose la question : pourquoi l'annonce de la Nativité fut faite aux bergers par un ange qui leur apparut, tandis que les Mages furent conduits par le signe d'une étoile ?

Voici le texte de saint Grégoire, extrait de cette dixième homélie :

« Sed quaerendum nobis est quidnam sit quod, Redemptore nato, pastoribus in Judaea angelus apparuit, atque ad adorandum hunc ab Oriente magos non angelus, sed stella perduxit? Quia videlicet Judaeis, tanquam ratione utentibus, rationale animal, id est angelus, praedicare debuit; gentiles vero, quia uti ratione nesciebant, ad cognoscendum Dominum non per vocem, sed per signa perducuntur. Unde etiam per Paulum dicitur: Prophetiae fidelibus datae sunt, non infidelibus; signa autem infidelibus, non fidelibus (I Cor. XIV, 22) ; quia et illis prophetiae tanquam fidelibus, non infidelibus; et istis signa tanquam infidelibus, non fidelibus data sunt. Et notandum quod Redemptorem nostrum, cum jam perfectae esset aetatis, eisdem gentilibus apostoli praedicant, eumque parvulum, et necdum per humani corporis officium loquentem, stella gentibus denuntiat, quia nimirum rationis ordo poscebat ut et loquentem jam Dominum loquentes nobis praedicatores innotescerent, et necdum loquentem elementa muta praedicarent. »

Réponse à la question subsidiaire :

The last but not the least...

NOMBRE DE VERSETS DANS LA SAINTE ÉCRITURE :

(Oratio Manassae et 3^e+4^e livres d'Esdras non compris, car non canoniques)

Biblia Sacra Vulgatae Editionis : (de chez Desclée, 1881)	35.809 versets
Maître de Sacy (1702) :	35.807 versets (sans les différences de numérotation des versets des Psaumes. 35.902 avec ces différences)
De Carrières et Menochius (1874) :	35.809 versets
Fillion (Sainte Bible commentée) :	35.810 versets
Fillion (trad. fournie par le Secrétaire) :	35.810 versets, <u>après corrections</u> (35.798 avant corrections *)

Comparaisons (faites chapitre par chapitre de tous les Livres) :

- Bible de Carrières :

Le total des versets dans la Bible de Carrières est le même que celui de « Biblia Sacra », mais c'est avec quelques différences qui se compensent.

Pour la distribution du texte en versets, cette Bible est identique à la « Sainte Bible commentée » de Fillion, sauf une différence d'un verset au chapitre 7 des Actes, on ne sait pourquoi (le texte est complet, mais la répartition en versets est différente).

- Bible du Maître de Sacy de 1702 : dans la plupart des Livres, le nombre de versets par chapitre est identique à celui que l'on trouve dans « Biblia Sacra » de Desclée ; les grosses différences apparaissent dans les Psaumes, qui y sont numérotés plutôt comme dans la liturgie.
- Fillion (Sainte Bible commentée) : quelques différences avec « Biblia Sacra » de Desclée (Vulgate Sixto-Clémentine) ; ces différences se compensent l'une l'autre à une unité près.
- Fillion (traduction du Secrétaire) :
 - * Le nombre entre parenthèses (35.798) est le résultat du dénombrement effectué sur la traduction de l'Écriture Sainte que vous nous avez fournie lors de la « présentation du concours »

Dans cette traduction, il y a deux erreurs :

- il manque les 11 derniers versets (v. 21 à 31) du chap. 17 de l'Ecclésiastique ;
 - il manque le dernier verset (v. 17) du ch. 4 de saint Jacques.
- (Il s'agit de versets manquants et non point d'une autre numérotation.)

Le total corrigé est donc : 35.810 dans cette traduction.

Ce total corrigé est identique à celui de la « Sainte Bible commentée » de Fillion. En dehors des deux erreurs signalées, il n'y a pas d'autre différence entre la traduction que vous nous avez donnée et la SBC de Fillion.

Voir tableau Excel en annexe.

Même si, comme vous l'écrivez, les questions du concours ne peuvent traiter des sujets les plus fondamentaux de la Sainte Écriture, la recherche des réponses a impliqué une exploration très étendue dans tous les Livres et, rien que pour cela, nous avons envers vous une dette immense de reconnaissance.

Et que Dieu vous bénisse.

Oedipe